



## Heures supplémentaires non payés

Par **michael19**, le **03/09/2013** à **17:36**

Bonjour,

Je suis étudiant et travail depuis le 24.06.2013 dans une entreprise de transport, j'ai un cdd saisonnier jusqu'au 06.09.2013.

mon contrat precise bien que je suis et doit faire 35h par semaine pour un salaire brut de 1488€ et une base de 152h ( chose qui fait 1098€ par mois)

nous avons eu une grosse activité de travail en aout durant 3semaines et je suis rendu à 9h30 d'heures supplémentaires( 1semaine en juin, mois de juillet et aout) mais le problème c'est que la direction ne veux pas me payé les heures supplémentaire effectuer tout au long de l'été!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! ils veulent me mettre en recuperation. moi je veux pas car à la fin de mon contrat avec mes primes de fin de mission( precarité et congés payés) ça me fera beaucoup moins de sous qu'avec les heures supp...

est- ce normal qu'ils veulent pas payés les heures supplémentaires sachant qu'il y a eu une grosse activité?

Par **P.M.**, le **03/09/2013** à **19:21**

Bonjour,

Pour qu'un repos compensateur de remplacement majorations comprises puisse s'appliquer, il faudrait qu'un accord collectif d'entreprise ou de branche le prévoît...

Il faudrait savoir s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise...

Par **janus2fr**, le **03/09/2013** à **19:23**

Bonjour,

Si un accord de branche ou d'entreprise le prévoit, les heures supplémentaires peuvent donner lieu à un repos compensateur de remplacement au lieu d'être payées.

La récupération se fait alors majoration comprise (1.25 heure de repos pour 1 heure supplémentaire).

Edit : post simultané avec PM !

Par **michael19**, le **03/09/2013 à 20:08**

le patron de l'entreprise est le fils du pdg. depuis cette année ils veulent plus payés les heures supplémentaires... pourquoi je sais pas, mais j'ai pas fait du bénévolat quand même?

d'après vos réponses, ils ont le droit de ne pas me les payés? et s'il me mettent pas en récupération avant vendredi, comment ça va se passer? j'aurai des indemnités en plus par rapports a mes heures faites?

en tout cas je vous remercie beaucoup pour vos réponses.

Par **michael19**, le **03/09/2013 à 20:09**

en dessous eux il y a juste une personne deleguer et des responsables de dépôts et autres... c'est tout!

Par **P.M.**, le **03/09/2013 à 20:31**

S'il y avait un repos compensateur de remplacement majorations comprises, il ne s'agirait de toute façon pas de bénévolat et je pense qu'il faudrait que vous relisiez les réponses car elles vous ont indiqué dans quel cadre il pourrait s'inscrire mais comme de toute façon, vous n'avez apparemment pas pu le prendre, les heures supplémentaires devraient figurer dans le solde de tout compte...